



La modification à la demande de soumissions vise à répondre aux demandes de renseignements reçues et modifier la demande de soumissions comme suit:

5000051706 - Questions et réponses #3, 4 et 5

**Q3.**

Dans la ventilation des prix donnée dans la partie 4, section 1.3, il est indiqué du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars 2021 @ 14 500\$ = 3 625\$/month.

Ensuite, de l'année 2 à 5, le taux est fixé à 29 000\$éan = 2 416,67\$émois

Je voulais clarifier la baisse de prix pour les années suivants après l'année 1

R3.

Le prix maximum annuel pour l'année 1 est modifié ci-dessous.

**Q4.**

Nous avons soumis l'offre, car la date limite était 14 heures. Serons-nous en mesure de le soumettre à nouveau en fonction de la modification affichée?

R4.

Toute modification apportée à une offre soumise sera acceptée jusqu'à la date et à l'heure de clôture des soumissions indiquées sur la première page de cette modification.

**Q5.**

Avec un amendement, n'avez-vous pas pu obtenir l'autorisation de sécurité? Que dois-je faire de plus? Dois-je le demander à nouveau?

R5.

Le processus d'habilitation de sécurité sera lancé à la demande du responsable des achats. Si une sécurité est requise, vous recevez une demande du responsable des achats avec des détails sur la marche à suivre.

**La demande de soumissions est modifiée comme suit :**

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1.3 Évaluation financière**

### 1.3.1 Critères financiers obligatoires

Les soumissions qui ne satisfont pas aux critères financiers obligatoires seront déclarées non recevables. Les soumissions qui ne satisfont pas aux critères financiers obligatoires seront déclarées non recevables

#### Supprimer :

Numéro	critère	Oui/Non	Numéro de page
MF1	Le budget maximal alloué à ce projet ne doit pas dépasser: Année 1, du 1er décembre 2020 au 31 mars 2021, 14500,00 \$ Année 2, du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, 29000,00 \$ Année 3, du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, 29000,00 \$ 4e année, du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, 29000,00 \$ 5e année, du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, 29000,00 \$ taxes applicables en sus, y compris toute la main-d'œuvre, les coûts associés et les sous-traitants Les soumissions d'une valeur supérieure à ce montant seront considérées comme non recevables. Cette divulgation des fonds du projet n'engage pas Environnement et changement climatique à payer un tel montant.		

#### Insérer :

Numéro	critère	Oui/Non	Numéro de page
MF1	Le budget maximal alloué à ce projet ne doit pas dépasser: Année 1, du 1er décembre 2020 au 31 mars 2021, 9666,67 \$ Année 2, du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, 29000,00 \$ Année 3, du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, 29000,00 \$ 4e année, du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, 29000,00 \$ 5e année, du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, 29000,00 \$ taxes applicables en sus, y compris toute la main-d'œuvre, les coûts associés et les sous-traitants Les soumissions d'une valeur supérieure à ce montant seront considérées comme non recevables. Cette divulgation des fonds du projet n'engage pas Environnement et changement climatique à payer un tel montant.		

**TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE D'OFFRES RESTERONT LES MÊMES**